

Site Ramsar de la Baie de Somme



Marion Dauvergne,

*Chargée de la mise en œuvre du plan de gestion
Ramsar de la Baie de Somme*

*Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral
Picard*

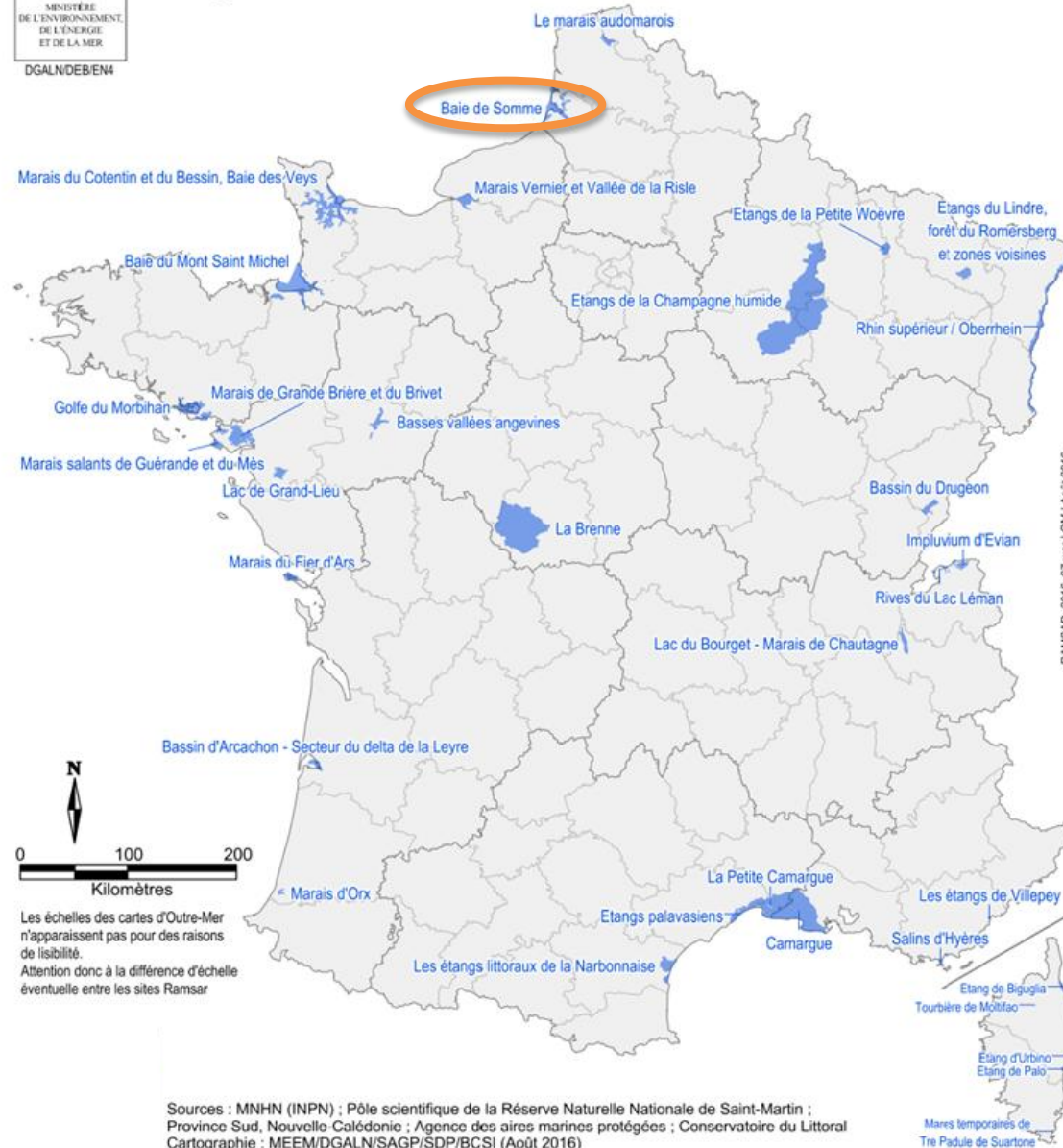


Quelques chiffres

- Site n°925 international et 18^{ème} national
- Désignation le 31 février 1998
- Maison Ramsar inaugurée le 2 février 2002
- 19 090 hectares
- 28 communes
- SMBS-GLP = animateur juillet 2012



Les zones humides d'importance internationale en France désignées au titre de la Convention de Ramsar





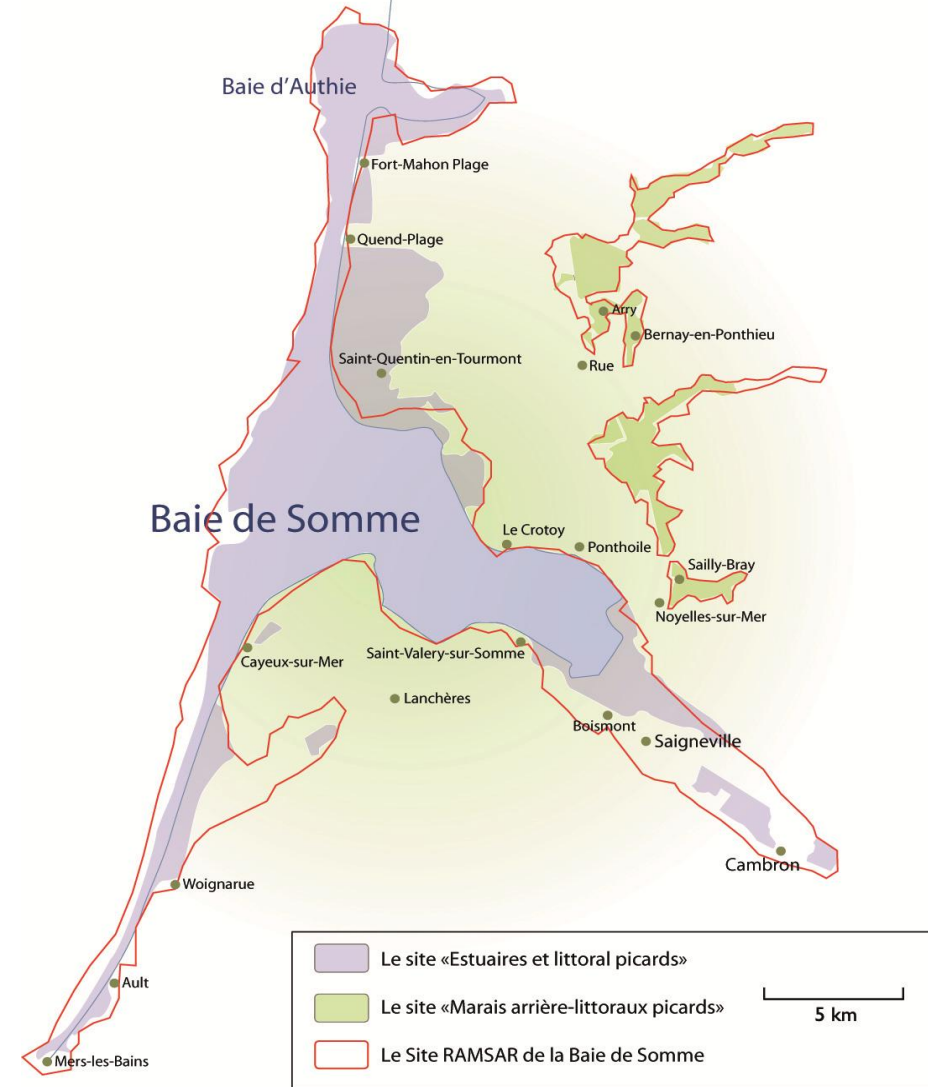
Périmètre du site

- 2 unités connues à l'origine pour la qualité et la diversité des oiseaux nicheurs ou hivernants :

❖ Sous-site littoral



❖ Sous-site marais arrière-littoraux





Des milieux remarquables

- Une grande mosaïque de milieux composée d'espèces faunistiques et floristiques exceptionnelles





Des usages multiples

- Un site façonné par l'homme, lieu de nombreuses activités
 - ❖ Agriculture
 - ❖ Activités halieutiques (pêche à pied, mytiliculture, ...)
 - ❖ Exploitation de granulats
 - ❖ Tourisme
 - ❖ Chasse





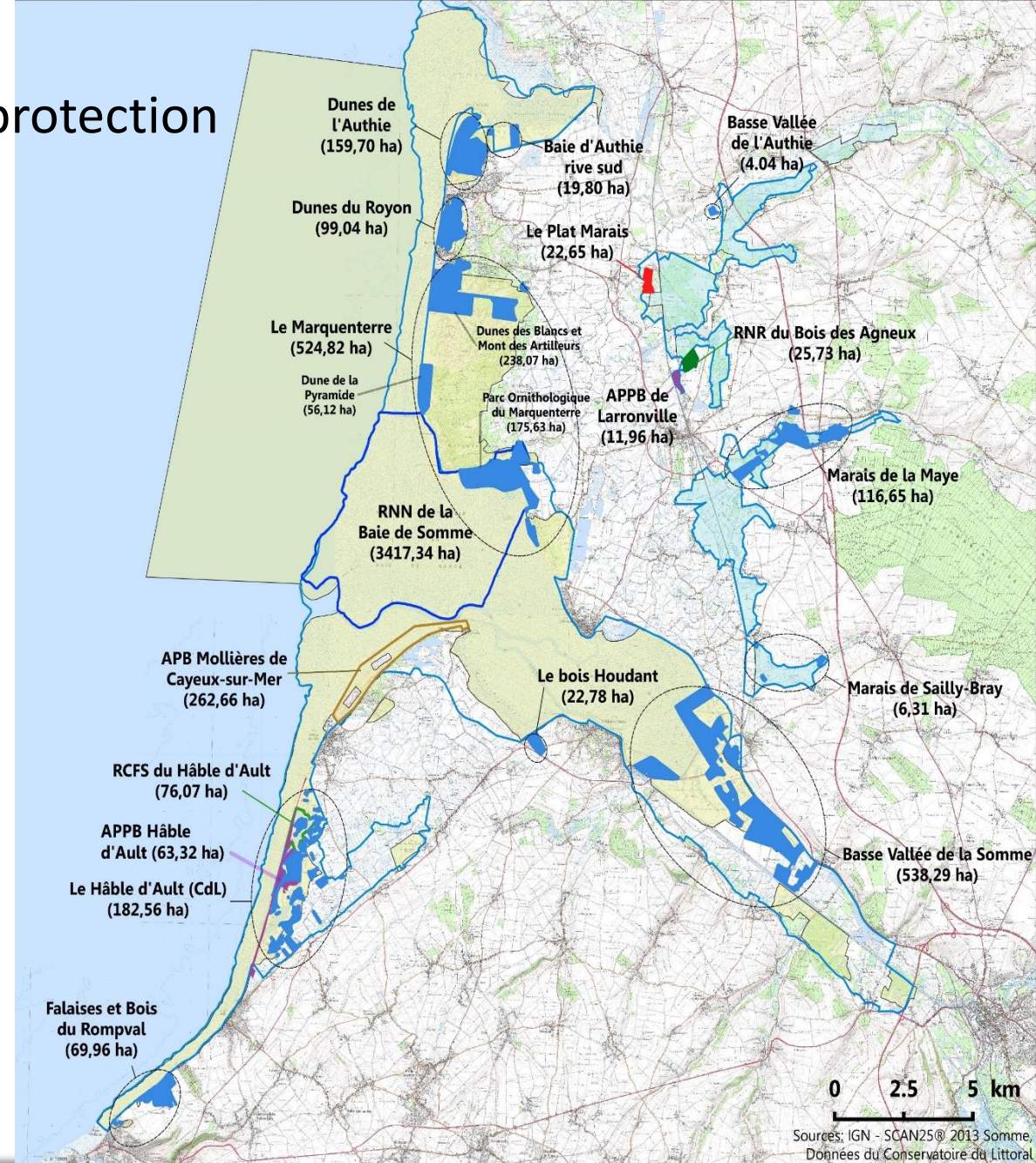
De nombreuses mesures de protection

Espaces naturels protégés réglementairement

- Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme
- Réserve Naturelle Régionale du Bois des Agneux
- Arrêté de Protection de Biotope « Mollières de Cayeux-sur-mer »
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Marais de Larronville »
- Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage

Le réseau Natura 2000

- ZSC « Estuaires et littoraux picard »
- ZSC « Marais arrière-littoraux »





De nombreuses mesures de protection

La maîtrise foncière

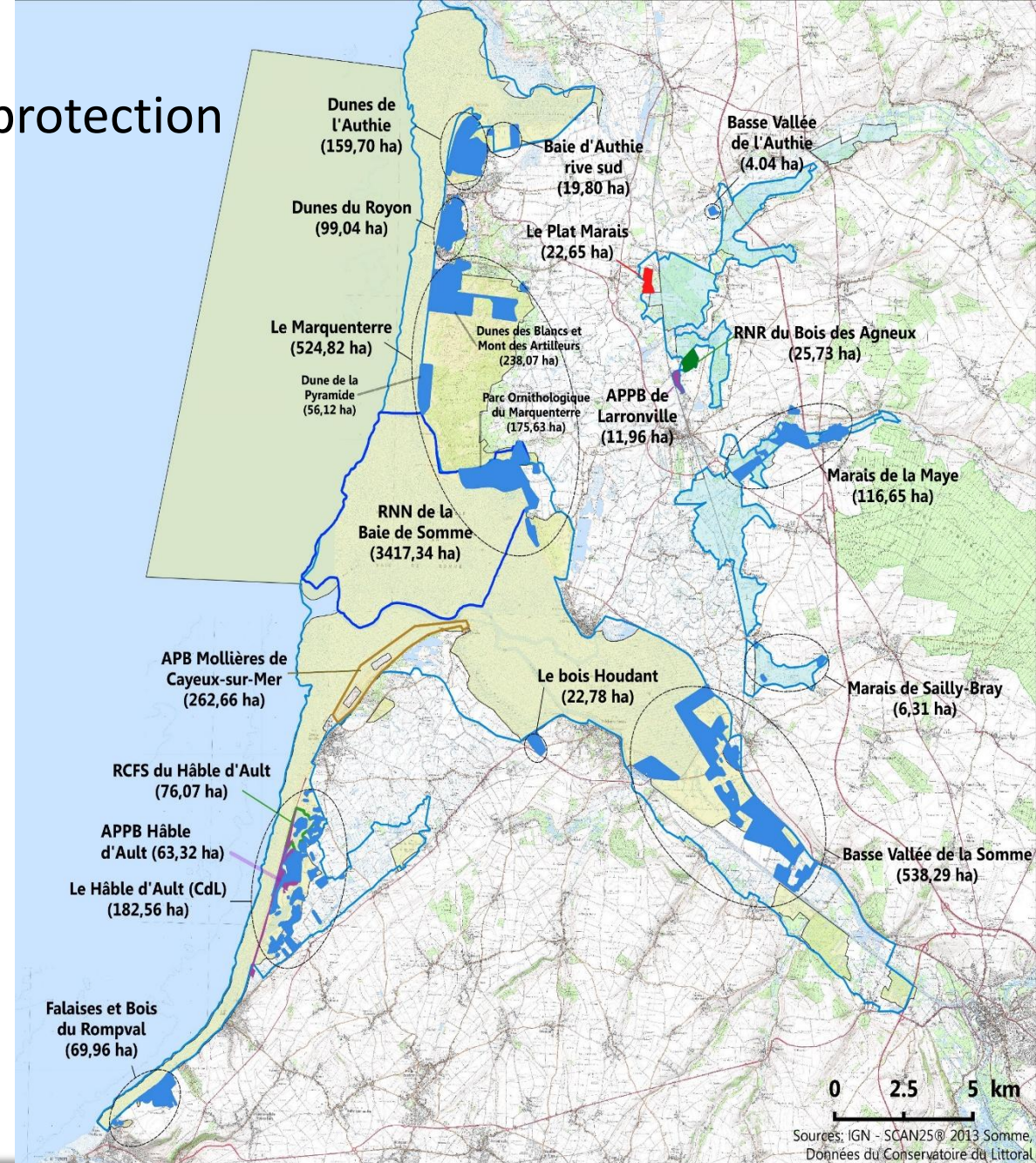
- Conservatoire du littoral
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Conservatoire des espaces naturels de Picardie
- Fédération des chasseurs de la Somme

La maîtrise d'usage contractuelle

- MAE
- Contrats Natura 2000

La protection étendue

- Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Projet de Parc Naturel Régional Picardie Maritime





Les enjeux sur le site Ramsar de la Baie de Somme

- Maintien et restauration du patrimoine naturel
- Amélioration de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Maintien et valorisation des activités traditionnelles façonnant les paysages humides
- Amélioration de la compatibilité des activités touristiques et industrielles avec la préservation du patrimoine





Le plan de gestion

- Synthèse des documents existants (DOCOB, plans de gestion, ...)
- Mise à jour des données
- Prise en compte des projets structurants du territoire (intégration des objectifs du SDAGE, du PNM, de la Charte PNR, Grand Site de France, ...)
- Document concis, nombreuses cartes
- Période 2014-2025
- Deux objectifs à long terme :
 - ❖ Préserver l'intégrité des zones humides et leur biodiversité
 - ❖ Promouvoir une utilisation des milieux respectueuse des habitats et des espèces
- 21 fiches action





La mise en œuvre

- Sur l'ensemble du territoire des communes concernées :
de 19 090 ha à 51 735 ha
- La mise en œuvre du plan de gestion est dimensionnée autour d'une équipe constituée :
 - ❖ d'un chargé de mission milieux naturels
 - ❖ d'un chargé d'études en charge de la mise en œuvre des actions
 - ❖ d'un chargé d'études faune/flore/habitat
 - ❖ d'un chargé d'études agro-environnement
- Equipe basée à la maison Ramsar





Quelques exemples d'actions

- Action 1 : Améliorer les connaissances sur la ressource en eau en plaine maritime picarde
 - ❖ Etude du fonctionnement global de l'hydrosystème des marais arrière-littoraux du Marquenterre
- Action 4 : Renforcer et poursuivre la gestion du réseau de zones humides patrimoniales
 - ❖ Renouvellement du plan de gestion des marais de la Maye
- Action 8 : Restaurer et maintenir des conditions favorables à l'accueil des espèces emblématiques des mares et du réseau hydraulique
 - ❖ Etude Grenouille des champs





Quelques exemples d'actions

- Action 10 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
 - ❖ Plan d'actions contre la Crassule de Helms (*Crassula helmsii*)



- Action 21 : Piloter et suivre les actions engagées
 - ❖ Mise en place d'une cellule d'animation zones humides





Conclusion

- Le plan de gestion et l'ensemble de ses actions visent à :
 - ❖ Assurer une animation territoriale sur les zones humides ;
 - ❖ Augmenter le nombre de zones humides gérées sur le territoire ;
 - ❖ Développer la connaissance du territoire ;
 - ❖ Informer et sensibiliser les propriétaires et notamment les communes (28 communes concernées).



Merci de votre attention



8^e Séminaire
Ramsar
France
2016
Pont-Audemer
19-20-21 octobre

